



**Le chef de division
Antoine KAZAN**

**La cheffe du bureau des sujets
Stéphanie GIMEL**

**La cheffe du bureau
organisation
Marie LECOMTE**

Affaire suivie par :
Catherine LARGEAU
Tél : 03 83 86 20 43
Mél : catherine.largeau1@ac-nancy-metz.fr

Référence : DEC4/AK/SG/CL
9 rue des Brice – CS 30013
54035 Nancy Cedex
Standard : 03 83 86 20 20

Nancy, le 18 décembre 2023

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les recteurs
Monsieur le directeur du SIEC d'Ile de France
Monsieur le recteur du CNED

Objet : organisation du BTS « Électrotechnique » - Session 2024

Référence :

- Articles D643-1 à D643-35-1 du code de l'éducation
- Arrêté du 21 février 2020 portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS Electrotechnique
- Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant »
- Décret n°2020-398 du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats à l'examen du BTS
- Lien vers le référentiel : <https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>

L'académie de Nancy-Metz est chargée de définir les modalités d'organisation du **Brevet de Technicien Supérieur « Electrotechnique »** pour la session 2024.

Sommaire :

- I - Calendrier des épreuves
- II - Regroupements inter-académiques
- III - Centres d'examens
- IV - Livrets scolaires
- V - Matière d'œuvre – Matériel autorisé
- VI – Contrôle de conformité des dossiers
- VII – Évaluation des épreuves
- VIII - Jury de délibération

I – CALENDRIER DES ÉPREUVES

Les épreuves écrites se dérouleront conformément au calendrier joint en **annexe I**.

Le calendrier des épreuves orales est laissé à l'initiative de mesdames les rectrices et messieurs les recteurs des académies pilotes et des académies autonomes.

II – REGROUPEMENTS INTER-ACADÉMIQUES

La liste des regroupements inter-académiques figure en **annexe II**.

III – CENTRES D'EXAMENS

Les académies autonomes ou pilotes désigneront les centres d'examen ouverts dans les académies.

Le recteur de chaque académie rattachée déterminera le nombre de centres d'examen à ouvrir et en informera son académie pilote.

Les candidats de la Nouvelle-Calédonie passeront les épreuves à une date fixée ultérieurement.

IV – LIVRETS SCOLAIRES

Les livrets scolaires seront issus, dans la mesure du possible, du logiciel de gestion de la scolarité. À défaut ils seront conformes au modèle joint en **annexe IIIa**, et complétés selon les indications figurant dans **l'annexe IIIb**. Les académies pilotes ou autonomes auront la charge de les diffuser auprès des établissements concernés. Depuis la session 2022, ils sont complétés sous forme dématérialisée.

La validation de la certification PIX doit être indiquée sur le livret scolaire des candidats sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat.

V – MATIÈRE D'OEUVRE – MATÉRIEL AUTORISÉ

Pour toutes les épreuves dont la correction est dématérialisée, le modèle national de copie SANTORIN « CCYC :@DNE » devra être impérativement utilisé, sauf spécification particulière figurant sur les sujets.

Est considéré comme « calculatrice » tout dispositif électronique autonome, dépourvu de toute fonction de communication par voie hertzienne, ayant pour fonction essentielle d'effectuer des calculs mathématiques ou financiers, de réaliser des représentations graphiques, des études statistiques ou tous traitements de données mathématiques par le biais de tableaux ou diagrammes.

Les matériels autorisés sont les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique et les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :

- la neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire;
 - le blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - la présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - la non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve. La sortie du « mode examen » nécessite une connexion physique, par câble, avec un ordinateur ou une calculatrice.
- (Circulaire n° 2015-178 du 1-10-2015).

Les supports de composition officiels pour les épreuves à correction dématérialisée seront impérativement des copies « Santorin » comportant le bandeau d'identification et d'éventuels supports de composition annexes au format A4 fournis par le centre d'épreuve.

VI – CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES DOSSIERS

La constatation de la non-conformité entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve. Le candidat, même présent à l'épreuve, ne peut être interrogé et le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dans l'une des situations suivantes :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant le dossier non visés ou signés par les personnes habilitées.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat et informe par écrit le rectorat de l'académie pilote de ses réserves motivées quant à la conformité du dossier.

L'attribution de la note est suspendue dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre par les autorités académiques.

Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

Les dossiers des épreuves orales U52 (forme ponctuelle orale), U61 (forme ponctuelle pratique et ponctuelle orale) et U62 (forme ponctuelle orale) sont soumis, avant les interrogations, au contrôle de conformité conformément à l'annexe II de l'arrêté du 16 février 2016.

Les dossiers seront à déposer sous un format et selon un calendrier définis par chaque académie autonome ou pilote.

Épreuve U52 (forme ponctuelle orale) : le candidat présente une activité de conduite qu'il a réalisée. Cette présentation s'appuie sur un dossier élaboré par le candidat et transmis au centre d'examen huit jours avant la date de l'épreuve selon les modalités définies par le service des examens et concours de l'académie en charge de l'organisation des sessions de ce diplôme. Le dossier fait apparaître :

- le cahier des charges et le contexte du projet/chantier ;
- l'organisation et la planification du projet/chantier, la préparation de la phase de pilotage et de suivi de réalisation et la préparation de la phase de contrôle et de réception ;
- les éléments permettant d'apprécier de quelle façon s'est opéré le pilotage du projet/chantier, le suivi de réalisation, la gestion des risques et des aléas ;
- les éléments permettant d'apprécier de quelle façon s'est opéré le contrôle de la qualité et de la conformité du projet/chantier.

Le dossier est transmis sous format numérique.

Épreuve U61 (forme ponctuelle pratique) : pour la soutenance, la commission d'examen dispose, huit jours avant l'épreuve, des documents remis au candidat pour mener le travail demandé, de la fiche contenant l'ensemble des moyens mis à sa disposition et de l'ensemble des documents produits par le candidat.

Épreuve U61 (forme ponctuelle orale) : le candidat présente une étude de conception détaillée grâce à un dossier qu'il transmet, au centre d'examen, huit jours avant la date de l'épreuve selon les modalités définies par le service des examens et concours de l'académie en charge de l'organisation des sessions de ce diplôme. Cette activité de conception étude détaillée, d'une durée d'environ 60 heures, a été réalisée par le candidat.

Épreuve U62 (forme ponctuelle orale) : le candidat présente une activité de « réalisation, mise en service d'un projet » grâce à un dossier qu'il transmet, au centre d'examen, huit jours avant la date de l'épreuve selon les modalités définies par le service des examens et concours de l'académie en charge de l'organisation des sessions de ce diplôme. Cette activité de réalisation, mise en service, d'une durée d'environ 60 heures, a été réalisée par le candidat.

Stage entreprise :

À la fin du stage, un certificat de stage est remis au stagiaire par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant sa présence. Un candidat qui n'aura pas présenté cette pièce ne pourra être admis à se présenter à l'examen.

Rapport de stage entreprise : sa non remise n'est pas un motif de non-conformité

Pour l'évaluation du stage, le choix de l'unité certificative (U51 ou U52 ou U61 ou U62) est arrêté par l'équipe pédagogique en charge des enseignements professionnels et le tuteur (ou le maître d'apprentissage) lors de la préparation du stage (ou de la première visite pour les apprentis) en fonction des activités confiées au stagiaire (ou apprenti). Ce choix est noté dans l'annexe pédagogique de la convention (ou dans le livret de liaison de l'apprenti).

Un membre de l'équipe pédagogique et le tuteur (ou le maître d'apprentissage) évaluent le stage lors d'un entretien dans l'entreprise en fin de stage (au maximum en fin de période de formation pour les apprentis). Cet entretien (20min maximum d'exposé et 20 min d'échange) **prend appui sur un rapport d'environ vingt pages (hors annexes), remis par le candidat lors de l'entretien. Ce rapport présente l'entreprise, son organisation et le travail réalisé.** Cette évaluation est consignée dans la grille nationale, fournie par l'inspection générale, de l'unité retenue (U51 ou U52 ou U61 ou U62). Elle contribue à hauteur de 1/3 à la détermination de la note finale de l'unité arrêtée par la commission d'examen ou la commission d'évaluation.

VII – ÉVALUATION DES ÉPREUVES

Les académies pilotes et autonomes constituent et convoquent les jurys.

Il est rappelé qu'un examinateur (enseignant ou professionnel) ne peut pas interroger ses propres étudiants ou stagiaires.

La définition des épreuves et leurs modalités d'évaluation sont précisées dans le référentiel du BTS, consultable à l'adresse https://enq dip.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTS_Electrotechnique2.pdf

VII - 1 - Épreuve E1 : Culture générale et expression

Les grilles d'évaluation en CCF figurent en annexe IV.

VII - 2 - Épreuve E2 : Langue vivante étrangère – anglais

Les grilles d'évaluation en CCF figurent en annexe V.

VII - 3 - Épreuve E3 : Mathématiques

Le BTS Electrotechnique fait partie du **groupe B3** des sujets de mathématiques.

VII - 4 - Épreuve E4 : Conception - étude préliminaire

Épreuve ponctuelle écrite de 4 heures.

La modalité d'évaluation des copies de l'épreuve écrite E4 : conception - étude préliminaire évolue. Cette épreuve fait l'objet d'une correction dématérialisée dans le cadre de l'application Santorin. Par conséquent, l'utilisation de copies spécifiques est imposée (CCYC).

Toutes les consignes nécessaires à la transmission dans le centre de numérisation désigné seront communiquées par le rectorat de l'académie d'origine, en charge de la dématérialisation des copies de ses candidats.

VII - 5 - Épreuve E5 : Analyse, diagnostic, maintenance, conduite de projet/chantier

VII - 5 - 1 - Épreuve E5.1 : Analyse, diagnostic, maintenance

Les grilles d'évaluation en CCF figurent en annexe VIa et VIb, pour les épreuves ponctuelles en annexe VIc.

VII - 5 - 2 - Épreuve E5.2 : Conduite de projet/chantier

Les grilles d'évaluation en CCF figurent en annexe VIIa et VIIb, pour les épreuves ponctuelles en annexe VIIc.

VII - 6 - Épreuve E6 : Conception – étude détaillée, réalisation, mise en service d'un projet

VII - 6 - 1 - Épreuve E6.1 : Conception – étude détaillée du projet

Les grilles d'évaluation en CCF figurent en annexe VIIIa, pour les épreuves ponctuelles pratiques en annexe VIIIb et pour les épreuves pratiques orales en annexe VIIIc.

VII - 6 - 2 - Épreuve E6.2 : Réalisation, mise en service d'un projet

Les grilles d'évaluation en CCF figurent en annexe IXa, pour les épreuves ponctuelles pratiques en annexe IXb et pour les épreuves pratiques orales en annexe IXc.

VII - 7- Épreuve EF2 facultative : Engagement étudiant

Les grilles d'évaluation figurent en annexe X.

VIII – JURY DE DÉLIBÉRATION

Il sera désigné par mesdames les rectrices et messieurs les recteurs des académies pilotes et des académies autonomes conformément aux dispositions de l'article D643-31 du code de l'éducation.

N.B. Cette circulaire et ses annexes doivent être envoyées aux établissements de formation et aux candidats individuels le plus tôt possible.

Pour le recteur
Pour la secrétaire générale
Par délégation
Le chef de la Division des Examens et Concours



Antoine KAZAN

- **Annexe I** : Calendrier des épreuves
- **Annexe II** : Liste des regroupements inter-académiques
- **Annexe III** : Livret scolaire
- **Annexe IV** : Évaluation CCF Culture générale et expression
- **Annexe V** : Évaluation CCF Anglais
- **Annexes VIa, VIb, VIc** : Évaluation U51
- **Annexes VIIa, VIIb, VIIc** : Évaluation U52
- **Annexes VIIIa, VIIIb, VIIIc** : Évaluation U61
- **Annexes IXa, IXb, IXc** : Évaluation U62
- **Annexes X** : Évaluation EF2 Engagement étudiant

ANNEXE I : BTS ÉLECTROTECHNIQUE SESSION 2024 – CALENDRIER

	Durée	Dates	Métropole	Antilles Guyane	La Réunion	Mayotte	Polynésie
E3 – MATHÉMATIQUES – Groupe B3	2h00	Mardi 14 mai	16h - 18h	10h - 12h	18h - 20h	17h - 19h	6h- 8h
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	4h00	Mercredi 15 mai	14h30 – 18h30	10h30 - 14h30	16h30 - 20h30	15h30 - 19h30	13h -17h Sujet spécifique
E4 – CONCEPTION-ÉTUDE PRÉLIMINAIRE	4h00	Jeudi 16 mai	14h - 18h	10h -14h	16h - 20h	15h - 19h	6h - 10h
E2 – LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ANGLAIS	40 min	Les dates sont fixées par les recteurs des académies pilotant l'organisation ainsi que par les académies autonomes.					
E5-ANALYSE, DIAGNOSTIC, MAINTENANCE, CONDUITE DE PROJET	40 min						
E6 – CONCEPTION – ÉTUDE DÉTAILLÉE, RÉALISATION, MISE EN SERVICE D'UN PROJET	40 min						
EF1 – LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE II	20 min						
EF2– ENGAGEMENT ÉTUDIANT	20 min						

IMPORTANT : Pour l'épreuve E1, les candidats de métropole, La Réunion et Mayotte, ne peuvent pas quitter la salle d'examen avant la fin de la deuxième heure.
Pour l'épreuve E3, les candidats de métropole, La Réunion et Mayotte, ne peuvent pas quitter la salle avant la fin de l'épreuve.

Pour l'épreuve E4, en raison des décalages horaires avec les départements et collectivités d'outre-mer et la préservation de la confidentialité des sujets, les candidats ne peuvent pas quitter la salle d'examen avant la fin de l'épreuve.

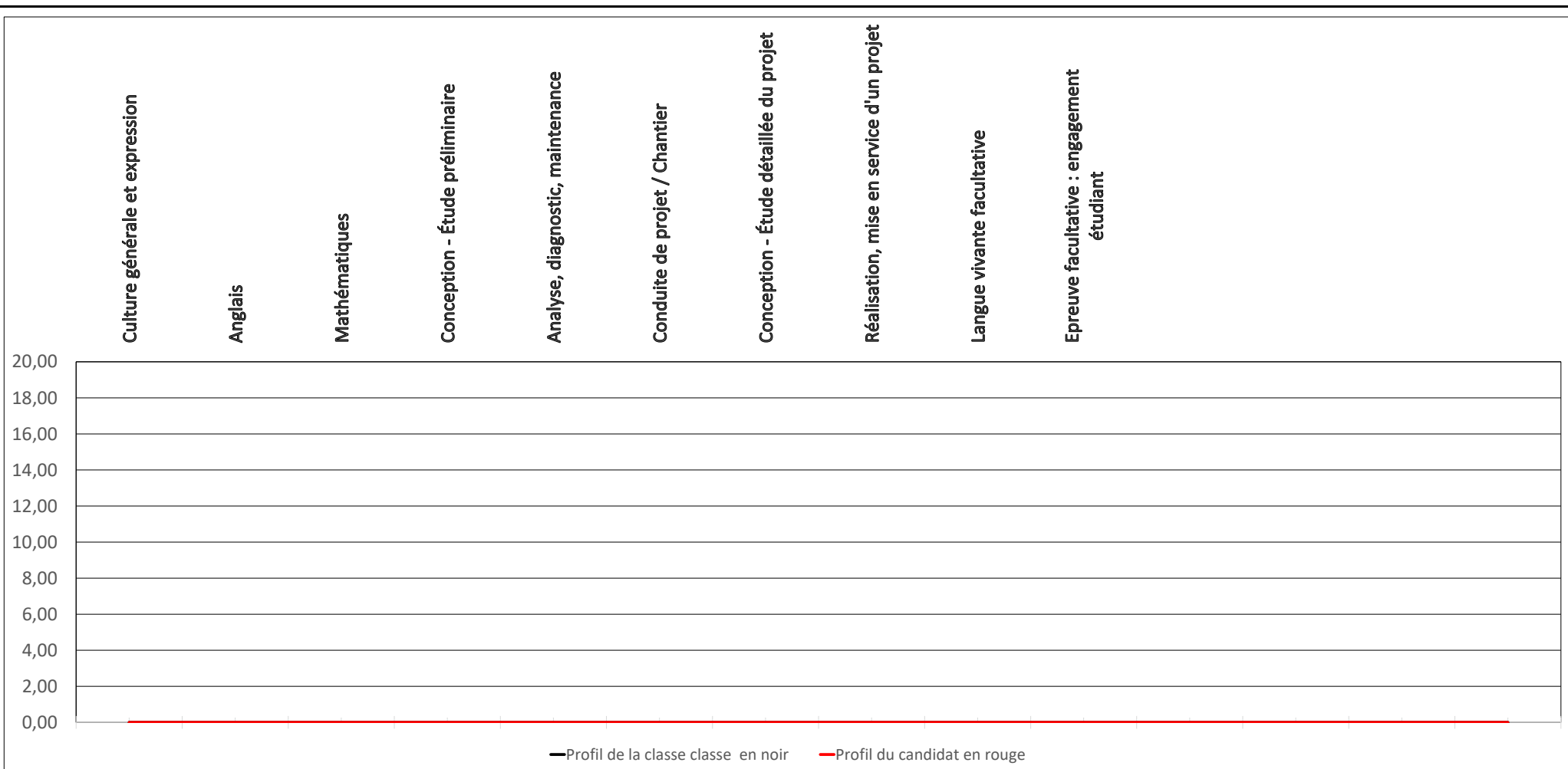
NB : Les épreuves E1, E2 et E6 concernent uniquement les candidats non soumis au CCF.

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
ÉLECTROTECHNIQUE
SESSION 2024**

REGROUPEMENTS INTERACADÉMIQUES

ACADÉMIE PILOTE	ACADÉMIES RATTACHÉES	CANDIDATS INDIVIDUELS
CAEN	ROUEN	
MARTINIQUE	GUADELOUPE – GUYANE	
NICE	CORSE	
SIEC	LA RÉUNION – POLYNÉSIE FRANÇAISE - MAYOTTE	

Toutes les autres académies sont autonomes.



Visa du Président du jury

À compter de la session 2022, les livrets scolaires à fournir au jury d'examen évoluent.

La colonne matières enseignées du livret scolaire ne correspond plus à l'énoncé des disciplines décrites dans la « grille horaire de la formation » du référentiel mais à l'intitulé des épreuves décrites dans l'annexe IIc « Règlement d'examen » du référentiel rénové.

Pour les épreuves du champ professionnel (E4, E51, E52, E61 et E62), il convient de faire coïncider les bilans (notes et appréciations) de la progression sur les deux années, au niveau d'acquisition des compétences propres à chaque épreuve.

Compte tenu des spécificités des épreuves E4 et E51, les appréciations seront portées conjointement par les enseignants de SPC et STI concernés :

- pour E4, la note chiffrée sera pondérée à 50% SPC + 50% STI ;
- pour E51, la note chiffrée sera pondérée à 50% SPC + 50% STI. La note obtenue dans la cadre du CCF est une note certificative, elle n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne.

Pour les épreuves E52, E61 et E62, l'appréciation est portée par les enseignants de STI concernés :

- pour E52, la note obtenue dans la cadre du CCF est une note certificative, elle n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne.

Rappel des compétences évaluées pour chacune des épreuves.

Les indicateurs d'évaluation sont sélectionnés parmi les "critères d'observation de la compétence" des tableaux décrivant les compétences.

Épreuve E4 : conception – étude préliminaire

- C5 : interpréter un besoin client/utilisateur, un CCTP, un cahier des charges ;
- C6 : modéliser le comportement de tout ou partie d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique ;
- C8 : dimensionner les constituants d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique ;
- C10 : proposer l'architecture d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique.

Épreuve E51 : analyse, diagnostic, maintenance

- C2 : extraire les informations nécessaires à la réalisation des tâches ;
- C13 : mesurer les grandeurs caractéristiques d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique ;
- C17 : réaliser un diagnostic de performance y compris énergétique, de sécurité, d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique ;
- C18 : réaliser des opérations de maintenance sur un ouvrage, une installation, un équipement électrique.

Épreuve E52 : conduite de projet/chantier

- C1 : recenser et prendre en compte les normes, les réglementations applicables au projet/chantier ;
- C3 : gérer les risques et les aléas liés à la réalisation des tâches ;
- C12 : gérer et conduire (y compris avec les documents de : organisation, planification, suivi, pilotage, réception etc.) le projet/chantier.

Épreuve E61 : conception- étude détaillée du projet

- C7 : simuler le comportement de tout ou partie d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique ;
- C9 : choisir les constituants d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique ;
- C11 : réaliser les documents techniques (plans, schémas, DOE, maquette virtuelle, etc.) du projet/chantier.

Épreuve E62 : réalisation, mise en service d'un projet

- C4 : communiquer de manière adaptée à l'oral, à l'écrit, y compris en langue anglaise ;
- C14 : réaliser un ouvrage, une installation, un équipement électrique ;
- C15 : configurer et programmer les matériels dans le cadre du projet/chantier ;
- C16 : appliquer un protocole pour mettre en service un ouvrage, une installation, un équipement électrique.

Académie :	BTS ÉLECTROTECHNIQUE	Nom :
Établissement :	Session :	Prénom :
FICHE D'ÉVALUATION Épreuve E1 "CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION"		Date de l'évaluation
APPRÉHENDER ET RÉALISER UN MESSAGE ÉCRIT (CCF1) DURÉE : 2 HEURES		
Compétences évaluées	Respecter les contraintes de la langue écrite	
	Synthétiser des informations	
Support :	Synthèse de documents (2 heures)	

ANALYSE	(7 POINTS)	
<ul style="list-style-type: none"> • capacité à comprendre le sens des différents documents • capacité à sélectionner les idées pertinentes en rapport avec la problématique du dossier • capacité à restituer précisément et fidèlement les idées des documents 		
MÉTHODE	(7 POINTS)	
<ul style="list-style-type: none"> • capacité à confronter les documents dans le cadre de la problématique • capacité à élaborer une progression logique intégrant cette confrontation • capacité à introduire et à conclure 		
EXPRESSION ET COMMUNICATION	(6 POINTS)	
<ul style="list-style-type: none"> • capacité à respecter les codes de l'écrit • capacité à reformuler avec concision et objectivité • capacité à intégrer à son propre texte les éléments tirés des documents 		

Appréciations :		
Nom du professeur :	Signature du professeur :	Note
		/20

Académie :	BTS ÉLECTROTECHNIQUE	Nom :
Établissement :	Session :	Prénom :
FICHE D'ÉVALUATION Épreuve E1 "CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION"		Date de l'évaluation
APPRÉHENDER ET RÉALISER UN MESSAGE ÉCRIT (CCF2) DURÉE : 2 HEURES		
Compétences évaluées	Respecter les contraintes de la langue écrite	
	Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture	
Support :	Réponse argumentée à une question	

ARGUMENTATION	(7 POINTS)	
<ul style="list-style-type: none"> • capacité à comprendre la question posée à partir du dossier • capacité à trouver et développer plusieurs arguments • capacité à illustrer les arguments retenus 		
CULTURE GÉNÉRALE ET REFLEXION PERSONNELLE	(7 POINTS)	
<ul style="list-style-type: none"> • capacité à mobiliser les connaissances acquises dans l'année en s'appuyant sur des exemples et des références pertinents • capacité à adopter un point de vue personnel 		
EXPRESSION ET COMMUNICATION	(6 POINTS)	
<ul style="list-style-type: none"> • capacité à respecter les codes de l'écrit • capacité à enchaîner les arguments • capacité à conduire à son terme une progression cohérente 		

Appréciations :		
Nom du professeur :	Signature du professeur :	Note
		/20

Académie :	BTS ÉLECTROTECHNIQUE	Nom :
Établissement :	Session :	Prénom
FICHE D'ÉVALUATION Épreuve E1 "CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION"		Date de l'évaluation
COMMUNIQUER ORALEMENT (CCF3)		
Compétences évaluées	S'adapter à la situation	
	Organiser un message oral	
Support :	Soutenance du rapport de stage ouvrier	

<p>EXPOSÉ (10 MINUTES)</p> <ul style="list-style-type: none"> • capacité à s'exprimer de façon audible (intonation, articulation, débit, distance par rapport aux notes écrites) • capacité à s'adresser à un public (gestuelle, regard, attention à l'auditoire) • capacité à utiliser un langage correct (syntaxe, vocabulaire, niveau de langue) • capacité à utiliser à bon escient des documents et supports • capacité à gérer le temps 	/ 10
<p>ENTRETIEN (10 MINUTES)</p> <ul style="list-style-type: none"> • capacité à comprendre la question posée • capacité à entrer dans le dialogue • capacité à préciser, approfondir et nuancer son propos • capacité à utiliser un langage approprié à la situation (entre autres, capacité à manier et à expliquer le vocabulaire technique) 	/ 10
NOTE GLOBALE	/ 20

Nom du professeur :	Signature du professeur :
---------------------	---------------------------

Académie :	BTS ÉLECTROTECHNIQUE	Nom :
Établissement :	Session :	Prénom :
Épreuve E1 CULTURE GÉNÉRALE et EXPRESSION FICHE RÉCAPITULATIVE DE NOTATION		

APPRÉHENDER et RÉALISER un message écrit (CCF 1)		Durée : 2 heures
Commentaires et appréciation		
Nom du professeur :	Date:	Note/20

APPRÉHENDER et RÉALISER un message écrit (CCF 2)		Durée : 2 heures
Commentaires et appréciation		
Nom du professeur :	Date:	Note/20

COMMUNIQUER ORALEMENT (CCF 3)		Durée : 20 minutes
Commentaires et appréciation		
Nom du professeur :	Date:	Note/20

ÉPREUVE E1 : "CULTURE GÉNÉRALE et EXPRESSION"		
Nom du professeur :	Signature du professeur :	Note /20

BTS électrotechnique		U62 : réalisation, mise en service d'un projet			
Evaluation ponctuelle pratique - session 2024		Prénom 1		Nom 1	
identité du candidat n° candidat		0			
coefficient : 3		N1	N2	N3	N4
		Compétence non acquise	Compétence en cours d'acquisition non stabilisée	Compétence partiellement acquise	Compétence totalement acquise et transférable
		0	40%	75%	100%
Positionner le niveau de maîtrise de la compétence					
35%	C4 : communiquer de manière adaptée à l'oral, à l'écrit, y compris en langue anglaise				
7/20					
<p>Les performances de l'installation sont validées avec le client/utilisateur conformément à ses prescriptions</p> <p>Le fonctionnement, le bon usage, les règles de sécurité et les contraintes techniques d'utilisation de l'installation sont expliqués au client ou à l'utilisateur</p> <p>Le transfert des compétences, les explications permettent la maîtrise de l'installation par le client ou l'utilisateur</p> <p>Les documents écrits et de présentation sont précis et concis</p> <p>Les échanges techniques avec les interlocuteurs sont argumentés et construits</p> <p>Les solutions techniques ou de services sont clairement argumentées</p> <p>Les échanges écrits et oraux sont adaptés à l'interlocuteur</p> <p>Le vocabulaire professionnel est pertinent et précis</p> <p>La satisfaction du client est recueillie</p> <p>L'offre commerciale proposée est validée par le client/utilisateur</p> <p>La réunion est préparée et organisée</p> <p>La qualité des échanges au sein de l'équipe facilite son efficacité</p> <p>Les objectifs de la réunion sont atteints</p> <p>Un compte rendu de réunion est rédigé et diffusé</p> <p>La présentation de l'offre tient compte des réactions du client/utilisateur</p>					
Positionner le niveau de maîtrise de la compétence					
25%	C14 : réaliser un ouvrage, une installation, un équipement électrique				
5/20					
<p>Les conditions d'intervention sont prises en compte</p> <p>Les risques professionnels sont identifiés</p> <p>Les actions de prévention sont mises en œuvre</p> <p>L'espace de travail est approvisionné en matériels, équipements et outillages</p> <p>Les contraintes de réalisation sont repérées</p> <p>Les adaptations nécessaires sont déterminées</p> <p>Les matériels électriques, les canalisations et les supports sont posés dans le respect des prescriptions et des règles de l'art</p> <p>Les matériels électriques sont raccordés</p> <p>Les contrôles associés sont effectués</p> <p>Les fiches d'autocontrôles sont complétées</p>					
Positionner le niveau de maîtrise de la compétence					
25%	C15 : configurer et programmer les matériels dans le cadre du projet/chantier				
5/20					
<p>Les programmes sont téléchargés</p> <p>Le programme est modifié, adapté pour répondre aux attentes du client/utilisateur</p> <p>Les matériels sont configurés et/ou interconnectés</p> <p>L'interopérabilité des matériels est réalisée</p> <p>Les programmes permettent d'atteindre les exigences attendues</p> <p>Les associations, l'interopérabilité des matériels sont validées</p> <p>Les essais sont réalisés afin de valider le fonctionnement de l'installation par rapport aux prescriptions</p> <p>Les réglages et paramétrages complémentaires sont réalisés</p>					
Positionner le niveau de maîtrise de la compétence					
15%	C16 : appliquer un protocole pour mettre en service un ouvrage, une installation, un équipement électrique				
3/20					
<p>Les conditions de la mise en service sont prises en compte</p> <p>Les contrôles normatifs, réglementaires et spécifiques aux prescriptions sont réalisés</p> <p>Les fiches de contrôles sont complétées</p> <p>Les associations et l'interopérabilité des matériels sont validées</p> <p>Les réglages et paramétrages sont validés</p> <p>Les performances de l'installation sont mesurées</p> <p>Le fonctionnement de l'installation est vérifié par rapport aux prescriptions</p> <p>La qualification de l'installation respecte les contraintes normatives et réglementaires</p>					
Note proposée au jury de délibération		/20		NOTE calculée	0,0
Nombre d'activités observées en entreprise		saisir ici le nombre			
<p>Commentaires destinés à éclairer le jury sur la proposition de note :</p> <p>saisir ici les commentaires</p>					
Prénom et nom des membres de la commission :		Date : saisir ici la date			
saisir ici l'identité des membres de la commission					

Académie :	BTS ÉLECTROTECHNIQUE	Nom :
Établissement :	Session :	Prénom :

ÉPREUVE E2 « LANGUES VIVANTE ÉTRANGÈRE - ANGLAIS »
FICHE RÉCAPITULATIVE DE NOTATION

COMPRÉHENSION ORALE (CCF 1)		Durée : 30 min maximum	Coef : 1
Commentaires et appréciation			
Nom du professeur :	Date:	Note :	/20

EXPRESSION ORALE (CCF 2)		Durée : 5 + 10 min maximum	Coef : 1
Commentaires et appréciation			
Nom du professeur :	Date:	Note :	/20

ÉPREUVE E2 : « LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE - ANGLAIS »		
Nom du professeur :	Signature du professeur :	Note :
		/20

BTS électrotechnique

Grille d'évaluation ponctuelle pratique de l'unité U51

Paramètres "A COMPLETER"

Année scolaire	2023-24
session	2024
Prénom	Prénom 1
Nom	Nom 1
Date Naissance	
N° candidat	

L'épreuve pratique, d'une durée de 4 heures, prend appui sur un dossier technique et la problématique à résoudre remis au candidat en début d'épreuve par le centre d'examen.

L'épreuve se passe en deux temps :

- 1 ère partie (temps recommandé : 1h30) : le candidat prend connaissance du support, de la problématique technique à résoudre, de tous les moyens à sa disposition (fourni par le centre d'examen) et prépare puis expose durant 15 minutes maximum, les solutions qu'il a retenues pour résoudre cette problématique.

- 2 ème partie (temps recommandé : 2h30) : après validation par les membres de la commission d'examen, le candidat effectue tous les mesurages, interventions et essais qu'il a prévus sur le support à sa disposition.

Le candidat rédige un rapport qui précise les protocoles mis en place, le bilan de son action et propose des améliorations.

Les membres de la commission d'examen peuvent aider le candidat dans la prise en main des moyens spécifiques.

Durant l'épreuve, les membres de la commission d'examen observent et questionnent le candidat et veillent à la sécurité des personnes et des biens.

Pour chaque candidat, la commission d'examen constitue un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour mener le travail demandé ;
- une fiche contenant l'ensemble des moyens mis à la disposition du candidat ;
- l'ensemble des documents remis par le candidat à l'issue de cette évaluation ;
- la grille nationale d'évaluation complétée.

Le dossier décrit ci-dessus est tenu à la disposition du jury de délibération finale et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

1- Remplir les zones colorées dans la zone "Paramètres" ci-dessus

2- Dans l'onglet U51 :

- selon la ou les activités évaluées, la commission d'examen complète la cellule ligne 10, colonne K, ou colonne M ou colonne O ;
- la commission d'examen (composée de deux professeurs : un de physique chimie et un de STI) positionne le niveau de maîtrise de chaque compétence (par un "X" sur 1 des 4 niveaux) à partir de l'observation des travaux réalisés par le candidat en centre d'examen et éventuellement en entreprise *les critères d'évaluation sont indiqués "pour mémoire" uniquement*
- la commission d'examen saisit manuellement la note sur 20 qu'elle attribue au candidat dans la cellule "..."/20
- la commission d'examen complète la zone "commentaires" destinés à éclairer le jury final sur la note obtenue
- la commission d'examen complète la date et l'identité de ses membres.

Le fichier est enregistré avec Nom et Prénom du candidat puis communiqué au centre de délibération sur un support conforme aux consignes du chef de centre.

Saisir la note du candidat dans l'application institutionnelle, conformément aux instructions académiques et en accord avec les instructions du chef de centre d'examen.

BTS électrotechnique

Grille d'évaluation ponctuelle orale de l'unité U52

Paramètres "A COMPLETER"

Année scolaire	2023-24
session	2024
Prénom	Prénom 1
Nom	Nom 1
Date Naissance	
N° candidat	

Pendant l'épreuve orale d'une durée de 40 min, 20min d'exposé maximum + 20min d'exposé, le candidat présente une activité de conduite (organisation, planification, pilotage, suivi, réception) d'un projet/chantier de réalisation d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique.

Cette présentation s'appuie sur un dossier élaboré par le candidat et transmis au centre d'examen huit jours avant la date de l'épreuve. Cette activité de conduite a été réalisée par le candidat.

Le dossier fait apparaître :

- le cahier des charges et le contexte du projet/chantier ;
- l'organisation et la planification du projet/chantier, la préparation de la phase de pilotage et de suivi de réalisation et la préparation de la phase de contrôle et de réception ;
- les éléments permettant d'apprécier de quelle façon s'est opéré le pilotage du projet/chantier, le suivi de réalisation, la gestion des risques et des aléas ;
- les éléments permettant d'apprécier de quelle façon s'est opéré le contrôle de la qualité et de la conformité du projet/chantier.

La commission d'examen est composée de deux professeurs (ou formateurs) de sciences et techniques industrielles.

Remplir les zones colorées dans la zone "Paramètres" ci-dessus

Dans l'onglet U52 :

- la commission d'évaluation (équipe enseignante et tuteur éventuel) positionne le niveau de maîtrise de chaque compétence (par un "X" sur 1 des 4 niveaux) à partir de l'observation des travaux réalisés par le candidat en centre de formation et éventuellement en entreprise les critères d'évaluation sont indiqués " pour mémoire " uniquement
- la commission d'évaluation saisit manuellement la note sur 20 qu'elle attribue au candidat dans la cellule "... " /20
- la commission d'évaluation complète la zone "commentaires" destinés à éclairer le jury final sur la note obtenue
- la commission d'évaluation complète la date et l'identité de ses membres.

Le fichier est enregistré avec Nom et Prénom du candidat puis communiqué au centre de délibération sur un support conforme aux consignes du chef de centre.

Saisir la note du candidat dans l'application institutionnelle, conformément aux instructions académiques et en accord avec les instructions du chef de centre d'examen.

BTS électrotechnique

Grille d'évaluation ponctuelle orale unité U61

Paramètres "A COMPLETER"	
Année scolaire	2023-24
session	2024
Prénom	Prénom 1
Nom	Nom 1
Date Naissance	
N° candidat	

Lors de l'épreuve ponctuelle orale d'une durée de 40min (20min d'exposé max + 20min d'entretien) le candidat présente une étude de conception détaillée prenant appui sur un dossier qu'il transmet, au centre d'examen, huit jours avant la date de l'épreuve.

Cette activité de conception étude détaillée, d'une durée d'environ 60 heures, a été réalisée par le candidat.

Son dossier numérique est constitué :

- du cahier des charges ;
- des résultats de la « conception – étude détaillée » qui fait nécessairement apparaître :
 - o la simulation du comportement de tout ou partie de l'ouvrage, de l'installation, de l'équipement électrique ;
 - o le choix des constituants ;
 - o la réalisation des documents techniques.

Les fichiers de la « conception – étude détaillée » sont au format des applications métiers utilisées par le candidat.

La commission d'examen est constituée de 2 professeurs de STI.

1- Remplir les zones colorées dans la zone "Paramètres" ci-dessus.

2- Dans l'onglet U61 :

l'équipe enseignante et la commission d'examen positionnent le niveau de maîtrise de chaque compétence (par un "X" sur 1 des 4 niveaux) à partir des travaux réalisés par le candidat en centre de formation et éventuellement en entreprise,

les critères d'évaluation sont indiqués " pour mémoire " uniquement

la commission d'examen saisit manuellement la note sur 20 qu'elle attribue au candidat dans la cellule "..."/20 ,

- la commission d'examen complète la zone "commentaires" destinés à éclairer le jury final sur la note obtenue,

- la commission d'évaluation complète la date et l'identité de ses membres.

Le fichier est enregistré avec Nom et Prénom du candidat puis communiqué au centre de délibération sur un support conforme aux consignes du chef de centre.

Saisir la note du candidat dans l'application institutionnelle, conformément aux instructions académiques et en accord avec les instructions du chef de centre d'examen.